

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 qui annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel du CMF n°4639 du 4 juillet 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 5 février 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Fayçal DERBAL.

BILAN CONSOLIDE

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-13	31-déc-12 retraité	31-déc-12
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	70 905	85 705	85 705
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	296 868	197 392	197 392
Créances sur la clientèle (*)	3	2 128 676	2 032 829	2 050 159
Portefeuille-titres commercial	4	13 918	12 102	12 102
Portefeuille d'investissement	5	300 207	302 276	302 276
Valeurs immobilisées	6	46 590	50 433	50 433
Actifs d'impôts différés (*)	7	13 131	12 041	6 662
Autres actifs	8	38 891	28 948	28 948
TOTAL ACTIFS		2 909 186	2 721 726	2 733 677
PASSIFS				
Banque Centrale et CCP	9	170 022	70 118	70 118
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	170 135	180 678	180 678
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 857 103	1 806 245	1 806 245
Emprunts et Ressources spéciales	12	113 651	87 978	87 978
Autres passifs (*)	13	124 869	115 929	118 878
TOTAL PASSIFS		2 435 780	2 260 948	2 263 897
Intérêts des minoritaires dans le résultat		7 636	7 451	7 451
Intérêts des minoritaires dans les réserves		198 990	197 303	197 303
INTERETS MINORITAIRES		206 626	204 754	204 754
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE				
Capital		100 008	80 494	80 494
Réserves consolidées et assimilées		154 363	171 713	171 713
Modifications comptables (*)		(9 329)	(9 207)	175
Résultat consolidé (*)		21 738	13 024	12 644
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	266 780	256 024	265 026
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		2 909 186	2 721 726	2 733 677

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable et aux reclassements (voir note 2.9)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-13	31-déc-12
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	945 455	687 668
Crédits documentaires	16	430 864	395 287
Total des passifs éventuels		1 376 319	1 082 955
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	181 756	142 520
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	27	27
Total des engagements donnés		181 783	142 547
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues	19	1 957 442	1 682 609
Total des engagements reçus		1 957 442	1 682 609

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité	Exercice 2012
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	21	136 198	118 296	118 296
Commissions (en produits)	22	40 303	38 275	38 275
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	11 766	8 917	8 917
Revenus du portefeuille d'investissement	24	13 888	14 817	14 817
Total des produits d'exploitation bancaire		202 155	180 305	180 305
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	25	(49 436)	(43 655)	(43 655)
Commissions encourues		(2 767)	(2 240)	(2 240)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(318)	(493)	(493)
Total des charges d'exploitation bancaire		(52 521)	(46 388)	(46 388)
PRODUIT NET BANCAIRE		149 634	133 917	133 917
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs (*)	26	(21 812)	(15 390)	(15 770)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	1 546	(1 765)	(1 765)
Autres produits d'exploitation		3 143	3 395	3 395
Frais de personnel		(63 076)	(56 900)	(56 900)
Charges générales d'exploitation		(23 663)	(27 440)	(27 440)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(10 929)	(11 164)	(11 164)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 843	24 653	24 273
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		172	61	61
Impôts sur les bénéfices	28	(9 032)	(4 239)	(4 239)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 983	20 475	20 095
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	3 391		
Intérêts des minoritaires		(7 636)	(7 451)	(7 451)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		21 738	13 024	12 644
Effets des modifications comptables		(9 504)	(9 207)	175
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		12 234	3817	12819
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	30	1,087	0,809	0,785

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable et aux reclassements (voir note 2.9)

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		187 344	167 917
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(47 504)	(54 168)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		(2 343)	1 334
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(76)	6
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(108 561)	(182 011)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		45 694	72 656
Acquisition / Cession des titres de placement		(801)	8 165
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(92 077)	(52 376)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(1 053)	11 548
Impôts sur les sociétés		(7 375)	(5 687)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		20 530	14 138
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		(6 222)	(18478)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		3 138	6 001
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		914	9 384
Acquisitions et cessions des immobilisations		(9 207)	(14 575)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 845)	810
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		(6 347)	35 732
Augmentation / diminution des ressources spéciales		24 320	33 238
Dividendes versés		(15 912)	(20 109)
Réduction de capital		0	(4 840)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		2 644	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		4 705	44 021
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(6 672)	26 353
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		32 152	5 799
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	31	25 480	32 152

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision complémentaire de 2 200 KDT a été dotée au titre de l'exercice 2012, et une provision supplémentaire de 1 277 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2013.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2013, à 7 477 KDT.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

2.9. Modifications comptables et reclassements

2.9.1 Provisions additionnelles: Changement de méthodes comptables

Les données financières au 31/12/2012 ont été retraitées afin de prendre en compte l'impact de la circulaire BCT 13-21 relative à la constitution de provisions additionnelles pour les créances ayant une ancienneté supérieure à 3 ans dans la classe 4.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, Cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 14 381KTND. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 812 KTND et d'une reprise sur provisions de 586 KTND. L'effet de la modification comptable nette de l'impôt différé sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres consolidés d'ouverture de l'exercice 2013 est de 9 504 KTND.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 14 761KTND ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 1 434KTND et une reprise sur provisions de 1 814 KTND.

La modification comptable nette d'impôt différé sur états financiers consolidés de 2012 est de 9 382 KTND.

2.9.2 Reclassements

- Les produits perçus d'avance sur les crédits de gestion ont été inclus de façon soustractive dans le poste AC3- Créances sur la clientèle conformément à la NC 21. Ce reclassement a pour effet de diminuer le solde au 31 décembre 2012 de la rubrique "produits perçus ou comptabilisés d'avance" présenté parmi les autres passifs pour un montant de 2.949KDT.
- Les charges à répartir ont été identifiés séparément dans la note relative à la rubrique AC7.

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Taux de Contrôle		Taux d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Finance	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	-	99,90%	-	Intégration globale	-
U T P SICAF	42,41%	41,75%	42,29%	41,63%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	24,01%	24,37%	23,12%	23,47%	Intégration globale	Intégration globale
SALAMBO SICAV	90,82%	83,57%	85,5%	78,67%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	56,63%	70,15%	53,79%	68,30%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	1,98%	3,01%	1,46%	2,68%	Intégration globale	Intégration globale

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2013	2012
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
UTIC DIST TUN	28,10%	28,10%
SOMFY SERVICES	30,00%	30,00%
SABA	26,18%	26,18%
KNAUF TUNISIE SYSTEM	30,00%	-

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2013 un montant de 70 905 KDT contre 85 705 KDT au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Caisse	25 623	31 450
Comptes ordinaires BCT	45 282	54 255
	70 905	85 705

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2013 un montant de 296 868 KDT contre 197 392 KDT au 31 décembre 2012 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Banque Centrale de Tunisie	180 224	129 110
Avoirs chez les correspondants	113 349	67 266
Organismes financiers spécialisés	3 177	834
Créances rattachées sur les établissements financiers	118	182
	296 868	197 392

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à un montant de 2 128 676 KDT contre 2 032 829 KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2012</u>
rêts et comptes rattachés	(1) 2 141 165	2 021 866	2 011 557
dont leasing	88 676	85 420	85 855
Comptes débiteurs de la clientèle	139 878	151 279	151 279
Total brut	2 281 043	2 173 145	2 162 836
Provisions et Agios réservés	(152 367)	(140 316)	(112 677)
Total net	2 128 676	2 032 829	2 050 159

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2012</u>
Crédits accordés à la clientèle	1 884 729	1 765 587	1 765 799
dont Leasing	88 676	85 420	85 855
Autres crédits à la clientèle	97 888	112 171	87 966
Créances douteuses	152 671	138 855	149 590
Créances rattachées	5 877	5 253	8 202
	2 141 165	2 021 866	2 011 557

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013 un montant de 13 918 KDT contre 12 102 KDT au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Titres de transaction	13 076	11 228
Titres de placement	794	794
Créances rattachées	48	80
	<hr/> 13 918	<hr/> 12 102

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2013 à 300 207 KDT contre 302 276 KDT au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Titres de participation	151 052	159 604
Titres en portage	9 131	11 472
Titres d'investissement	142 146	132 001
Créances rattachées/ Titres d'investissement	2 733	3 713
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(4 855)	(4 514)
Total Net	<hr/> 300 207	<hr/> 302 276

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint **46 590** KDT au 31 décembre 2013 contre 50 433 KDT au 31 décembre 2012 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Immobilisations corporelles	124 383	121 393
Immobilisations incorporelles	42 380	41 033
Valeurs brutes en fin de période	<hr/> 166 763	<hr/> 162 426
Amortissements	(119 779)	(111 599)
Provisions pour dépréciation	(394)	(394)
Valeurs nettes en fin de période	<hr/> 46 590	<hr/> 50 433

Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à **13 131** KDT au 31 décembre 2013 contre 12 041 KDT au 31 décembre 2012.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint **38 891** KDT au 31 décembre 2013 contre 28 948 KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Débiteurs divers	24 897	18 956
Comptes de régularisation	9 320	8 107
Comptes de Stock	507	373
Créances prises en charge par l'Etat	1 460	1 589
Charges à répartir	81	83

Comptes exigibles après encaissement	3 260	0
Provisions /autres actifs	(634)	(160)
	38 891	28 948

2. PASSIFS

Note 9 – Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 170 022 KDT au 31 décembre 2013 contre 70 118 KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	170 000	70 000
Dettes rattachées	22	118
	170 022	70 118

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 170 135 KDT au 31 décembre 2013 contre 180 678 KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	119 725	132 148
Banques de dépôt	50 000	47 937
Organismes financiers spécialisés	258	334
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	152	259
	170 135	180 678

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 857 103 KDT au 31 décembre 2013 contre un solde de 1 806 245 KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Comptes à vue	913 635	897 866
Comptes d'épargne	529 516	512 745
CAT / BC et autres produits financiers	240 301	193 851
Autres sommes dues à la clientèle	56 733	40 784
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	114 500	163 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	2 418	(2 002)
	1 857 103	1 806 245

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 113 651 KDT au 31 décembre 2013 contre un solde de 87 978 KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Emprunt Obligataire	27 869	0
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	5 083	5 145
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	57 058	66 235
Crédit BIRD	316	316

Ligne BIRD BCT	8 000	-
Autres fonds extérieurs	12 981	15 382
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 736	292
	113 651	87 978

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 124 869 KDT au 31 décembre 2013 contre un solde de 115 929 KDT au 31 décembre 2012. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2012</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	20 530	13 166	13 166
Comptes de régularisation	46 479	36 102	39 051
Créditeurs divers	57 860	60 984	60 984
Comptes exigibles après encaissement	-	5 677	5 677
	124 869	115 929	118 878

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2013 s'élève à **266 780** KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables (*)	Résultat consolidé	Capitaux propres 2013
UBCI	100 008	136 024	(9 329)	21 337	248 040
UBCI FINANCE		1386		(281)	1 105
GIS		7209		444	7 653
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		500		(27)	473
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		483		(5)	478
UTP		2910		320	3 230
SICAV SALAMBO		1213		(5)	1 208
SICAV HANNIBAL		405		(19)	386
SICAV UNIVERS		1313		(134)	1 179
SICAV ALYSSA		2 920		108	3 028
TOTAL	100 008	154 363	(9 329)	21 738	266 780

(*) : Les données financières au 31 décembre 2012 de la société-mère « UBCI », ont été retraitées afin de prendre en compte l'impact de la circulaire BCT n° 2013-21 relative à la constitution des provisions additionnelles pour les créances ayant une ancienneté supérieure à 3 ans dans la classe 4.

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de 945 455 KDT contre un solde de 687 668 KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	759 897	514 482
En faveur de la clientèle	185 558	173 186
Cautions fiscales	17 534	13 396
Cautions pour marchés	95 648	94 404
<i>En devises</i>	<i>11 872</i>	<i>13 769</i>
<i>En dinars</i>	<i>83 776</i>	<i>80 634</i>
Cautions douanières	20 324	19 535
Cautions diverses	45 802	39 687
<i>En devises</i>	<i>30 664</i>	<i>25 205</i>
<i>En dinars</i>	<i>15 138</i>	<i>14 482</i>
Obligations cautionnées	6 150	6 164
	945 455	687 668

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 430 864 KDT au 31 décembre 2013 contre un solde de 395 287 KDT au 31 décembre 2012. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>179 874</u>	<u>171 636</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>250990</u>	<u>223 651</u>
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>193537</i>	<i>173 014</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>57 453</i>	<i>50 637</i>
	430 864	395 287

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2013, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 181 756 KDT contre 142 520 KDT au 31 décembre 2012.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	27	27

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	269 133	264 358
Garanties reçues des banques	912 898	729 999
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	219
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	912 898	729 780
Nantissement titres	42 226	32 880
Garanties reçues de la clientèle	733 185	655 372
	<hr/> 1 957 442	<hr/> 1 682 609

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2013 comme suit :

Achat au comptant	48 282KDT
Vente au comptant	15 521 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2013 comme suit :

Achat à terme	54 103 KDT
Vente à terme	146 123 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 136 198 KDT en 2013 contre un solde de 118 296 KDT en 2012. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	757	1 736
Produits sur opérations de crédit	123 874	108 175
Revenus assimilés	11 567	8 385
	136 198	118 296

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 40 303 KDT en 2013 contre un solde de 38 275 KDT en 2012. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	32 826	31 864
Commissions de tenue de compte	3 113	2 687
Commission sur opération de change manuel	426	413
Autres commissions	3 938	3 311
	40 303	38 275

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 766 KDT en 2013 contre un solde de 8 917 KDT en 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	60 931	75 316
Perte sur portefeuille titres commercial	(49 165)	(66 399)
	11 766	8 917

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2013 un montant de 13 888 KDT contre 14 817 KDT en 2012 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts /titre en portage	83	92
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	13 003	14 674
Dividendes sur portefeuille participation	802	51
	13 888	14 817

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 49 436 KDT en 2013 contre un solde de 43 655 KDT en 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	4 916	11 252
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	39 310	29 190
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	3 308	1 672
Charges assimilées	1 902	1 541
	49 436	43 655

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 21 812 KDT en 2013 contre un solde de 15 390 KDT en 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2012</u>
Dotations aux provisions	25 010	20 929	19 496
Reprises de provisions	(5 723)	(6 744)	(4 930)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	160	312	312
Créances radiées	2 425	1 018	1 018
Récupération sur créances radiées	(60)	(125)	(125)
	21 812	15 390	15 770

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 546 KDT en 2013 contre un solde de 1 765 KDT en 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(298)	(13)
Dotations aux provisions	508	1 866
Reprises de provisions	(110)	(88)
Plus-value de cession sur titres de participation	(1646)	0
	(1 546)	1 765

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à **9 032** KDT en 2013 contre un solde de 4 239 KDT en 2012. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Impôt exigible	10 623	6 582
Impôt différé	(1 591)	(2 343)
	9 032	4 239

Note 29 – Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires

Dans le cadre d'un soutien financier exceptionnel de BNP PARIBAS en faveur de l'UBCI, BNPPARIBAS s'est engagée à lui verser 10 500 KDT. Ce montant correspond aux remboursements des prestations de services informatiques et acquisitions d'immobilisations incorporelles réalisées par et auprès des entités du Groupe conformément aux contrats et conventions en vigueur. La soulte, qui s'élève à 3 293KDT, a été constatée comme gain exceptionnel.

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 391 KDT au 31 décembre 2013.

Note 30 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2013 se présente comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	21 738	13 024	12 644
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	16 098 793	16 098 793
Actions émises durant la période	3 902 736	946 987	946 987
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,087	0,809	0,785

Note 31 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2013 un solde de 25 480 KDT contre 32 152 KDT au 31 décembre 2012, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Caisse	25 623	31 450
Banque Centrale (comptes ordinaires)	45 282	55 268
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	21 861	26 022
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	180 224	129 110
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	91 821	40 387
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	(50 000)	(47 937)
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(170 000)	(70 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(5 447)	(12 584)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(113 884)	(119 564)
	25 480	32 152

Note 32 – Passifs éventuels

La Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008 à 2012.

La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2008 et 2009 a abouti à un redressement de 591KTND. Celle-ci a été adressée à la banque en Décembre 2013. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2014.

Par ailleurs, une notification préliminaire complémentaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en Mai 2014 présentant un redressement de 12.863 KTND et ramenant le crédit d'impôt à 835KDT. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Juin 2014.

A la date d'arrêté des présents états financiers, la banque n'a pas reçu de réponse de la part de l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

La banque a fait également l'objet d'un contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant sur la période allant du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2013. Les résultats de cette vérification ont été notifiés à la banque en Mai 2014 et ont présenté un redressement pour un montant de 231KDT qui est totalement provisionné.

Note 33 – Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 décembre 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Des états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 juin 2014 et ont fait l'objet de notre part d'un rapport en date du 25 juin 2014, dans lequel nous avons formulé deux réserves, dont l'une portait sur le Passif éventuel relatif au contrôle fiscal.

En respect des dispositions de l'article 269 du code des sociétés commerciales, ces états financiers ont été modifiés par le conseil d'administration du 17 juillet 2014 en vue de lever la réserve portant sur le passif éventuel relatif au contrôle fiscal. Le résultat de l'exercice est passé ainsi de **18.597 KDT à 16.304 KDT**. Nous avons été, de ce fait, amenés à émettre un nouveau rapport qui s'est substitué à notre premier rapport du 25 juin 2014. Par ailleurs, ces mêmes états financiers ont été modifiés une deuxième fois par le conseil d'administration du 29 décembre 2014 et ce, en vue de prendre en compte l'effet des dispositions de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d'assistance technique signée, le 30 décembre 2014, entre BNP PARIBAS et l'UBCI. Le résultat de l'exercice modifié passe ainsi de **16.304 KDT à 21.738 KDT**.

Nous sommes, donc, amenés à émettre un troisième rapport modifié qui se substitue aux deux précédents rapports du 25 juin 2014 et du 21 juillet 2014.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) tels que modifiés par le conseil d'administration du 29 décembre 2014, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **266.780 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **21.738 KDT**.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'Observation

4.1 Provisions additionnelles

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.9.1 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 14.381 KDT ayant généré un actif d'impôt différé de 3.957 KDT, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 de 10.424 KDT. L'effet de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1.812 KDT et d'une reprise sur provisions de 586 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4.2 Passif relatif au contrôle fiscal au niveau de la société mère « UBCI »

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 32 « Passifs éventuels », la société mère « UBCI » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite aux dites réponses jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué, en 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4.3 Gains exceptionnels

Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n° 29 « Soldes en gains et pertes provenant des éléments extraordinaires » et en vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d'assistance technique signée, le 30 décembre 2014, entre la société-mère UBCI et le groupe BNP PARIBAS et aux décisions du conseil d'administration en date du 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde un soutien financier exceptionnel à l'UBCI d'un montant de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013 permettant ainsi de rembourser les charges des prestations de services informatiques ainsi que les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe courant l'exercice 2013, totalisant 7.207 KDT. Le reliquat du montant du remboursement relatif à l'exercice 2013, soit 3.293 KDT a été enregistré comme gain exceptionnel.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 31 décembre 2014

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Fayçal DERBEL